

## CONVOCATION RENTRÉE 2026/2027

### BUT 2

### Métiers du livre et du patrimoine

Chères étudiantes et chers étudiants,

Nous vous informons que la rentrée universitaire des BUT 2 aura lieu :

**Le jeudi 03 septembre 2026 à 9 h**  
**(Amphithéâtre rez-de-chaussée)**

Le **jeudi 3 septembre** de 9 h à 17 h 30 et le **vendredi 4 septembre** de 9 h 30 à 17 h, (avec une pause déjeuner), seront entièrement consacrés à une préparation au **Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil**.

**Votre présence est obligatoire**, que vous participiez ou non à la tenue d'un stand lors du salon de novembre. Cette préparation constitue en effet une étape essentielle de votre formation et donnera lieu à un travail qui sera pris en compte dans l'évaluation de la **SAÉ « Initiation au projet tuteuré »**.

Vous recevrez par mail le **calendrier universitaire**, ainsi que les **listes de lectures obligatoires** communiquées par vos enseignants. Nous vous invitons à en prendre connaissance et, dans la mesure du possible, à commencer ces lectures dès cet été. Elles vous permettront d'aborder les enseignements du semestre 3 dans les meilleures conditions.

N'oubliez pas d'effectuer au plus vite votre **réinscription administrative (à partir du 8 juillet)** selon les modalités indiquées via le lien suivant : <https://cva.parisnanterre.fr/realiser-son-inscription>

Nous vous souhaitons un très bel été.

**Pièce OBLIGATOIRE** merci de vous munir des documents suivants :

- Carte étudiante
- Une attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant :
  - Votre nom et prénom
  - Une validité couvrant l'année universitaire 2026/2027

IUT de Saint-Cloud – Département Métiers du livre et du patrimoine  
11 avenue Pozzo-di-Borgo - 92210 Saint-Cloud

**Secrétariat pédagogique :**

**Mme Aurélie RICHARD-EDMOND** [aurelie.re@parisnanterre.fr](mailto:aurelie.re@parisnanterre.fr)

Tél : 01 40 97 98 66

**Mme Faustine MAM LEBY SOIGNET** [f.mamleby@parisnanterre.fr](mailto:f.mamleby@parisnanterre.fr)

Tél : 01 40 97 48 08

[secretariat-infocom@iut.parisnanterre.fr](mailto:secretariat-infocom@iut.parisnanterre.fr)

## Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

---

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de votre département d'accueil via l'adresse [referents-handicap-infocom@iut.parisnanterre.fr](mailto:referents-handicap-infocom@iut.parisnanterre.fr).
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

### Remarques :

**Attention pour les nouveaux étudiants :** la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

**Les étudiants déjà inscrits à l'IUT** et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).